

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le mardi 6 avril 2010, à 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative au bâtiment sis au 1647, rue Fleury Est et érigé sur le lot 2495453 du Cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait d'autoriser que le bâtiment existant soit implanté à 0,57 mètre de la ligne latérale droite de propriété au lieu d'être implanté à 0,92 mètre.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

DONNÉ à Montréal, ce treizième jour de mars deux mille dix.

Me Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement substitut
Chef de division – Greffe, performance et informatique